

Alp développement QSE accompagne les organismes de formations vers la certification qualité ; Cette certification qui permettra à vos futurs apprenants de bénéficier des fonds publics pour financer vos formations.

Avant 2020

A partir 2020



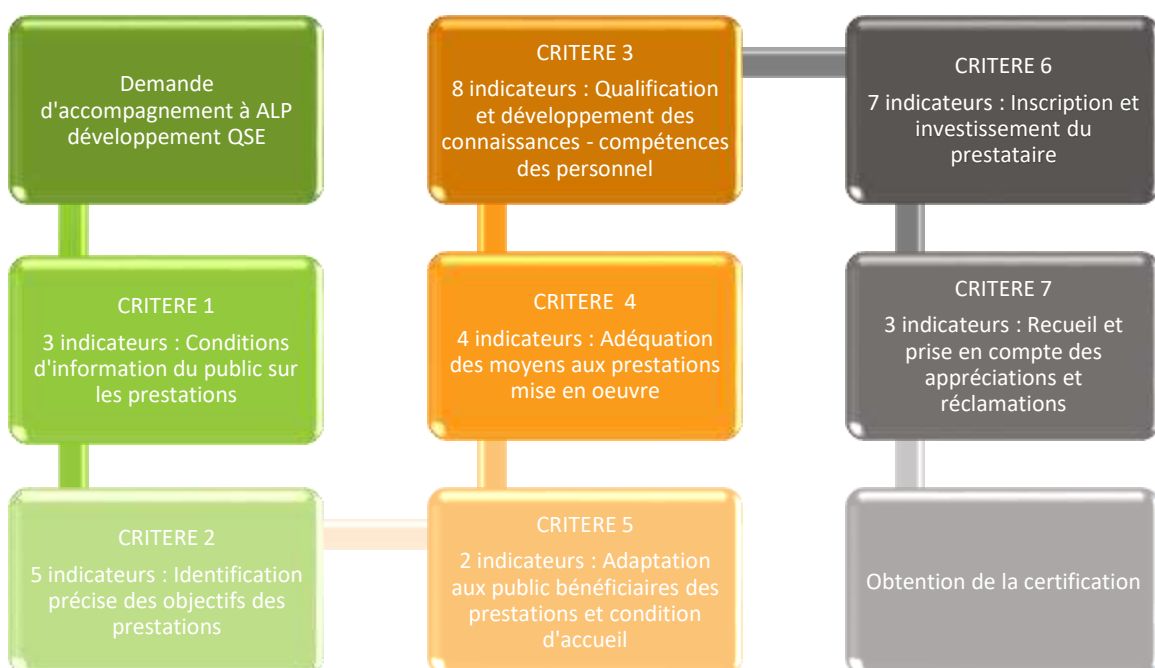
ALP Développement QSE vous permet de passer de Datadock à Qualiopi

Mais qu'est-ce que la nouvelle certification ? C'est un guide basé sur 7 critères à évaluer suivant plusieurs indicateurs.

Comment ALP peut vous accompagner ?



Les différents points à aborder pour réussir :



Pour comprendre vos obligations

La loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel votée fin 2018 a modifié le paysage de la formation professionnelle.

Un des points importants de cette réforme est l'obligation pour les organismes prestataires d'actions concourant au développement des compétences de se faire certifier QUALIOPI.

Le code du travail définit, via un arrêté, une liste de critères à respecter pour être reconnu comme organisme ayant un certain niveau qualité de fonctionnement.

Une fois ce niveau qualité reconnu, les organismes peuvent percevoir ou faire profiter à leur apprenants d'aide public pour le financement de la formation professionnelle. Les organismes ont jusqu'au 31/12/2020 pour obtenir leur certification.

Les organismes concernés sont :

- Les organismes de formation
- les centres de bilan de compétences,
- les organismes accompagnants pour les validations des compétences
- les centres de formation par apprentissage (une dérogation leur donne jusqu'au 31/12/2021 pour se conformer à la certification)



Les critères sont applicables de la façon suivante :

Critère	1					2					3					
indicateur	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Orga de Formation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X
Bilan de compétence	X	X		X	X	X			X	X	X	X				
VAE	X	X	X	X	X				X	X	X	X				X
CFA	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Critère	4					5					6					7				
indicateur	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32				
Orga de Formation	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X				
Bilan de compétence	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X			X	X	X				
VAE	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X			X	X	X				
CFA	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				

En jaune, les indicateurs communs applicables aux organismes certifiés suivant la réglementation applicable en vigueur à la date du 31 décembre 2018.

Pour permettre de respecter les obligations définies dans le référentiel national de qualité, il est nécessaire de mettre en place un système permettant d'analyser le niveau de l'organisme, définir un plan d'action, réaliser ce plan en vérifiant qu'il permette bien d'atteindre les objectifs et mettre en place les procédures permettant d'assurer le maintien du niveau de qualité.